



# Permanence des Impôts

Le service des impôts des particuliers de Colomiers ouvre un accueil de proximité à partir du mercredi 09/09/2020 de 9h00 à 12h00 tous les mercredis matin.

Les démarches administratives fiscales pourront être prises en charge par un agent de la Direction régionale des finances publiques du SIP de Colomiers.

Ce accueil vient en complément de celui mis en place au sein du Centre des Finances Publiques de Grenade.

Sauf cas exceptionnel nécessitant la mise en place d'un rendez-vous, il ne vous sera donc plus nécessaire de vous déplacer à Colomiers.